



SFAR

Société Française d'Anesthésie et de Réanimation

Reconnue d'Utilité Publique - Décret du 19 Juillet 1966
Arrêtés du 31 Octobre 1981, 19 Octobre 1987, 6 Juin 2002

Monsieur Xavier Bertrand
Ministre du Travail, de l'Emploi et de la Santé
127, rue de Grenelle 75007 PARIS 07 SP

Paris, le vendredi 12 août 2011

Laurent Jouffroy
Président

Monsieur le Ministre,

Dan Benhamou
1er Vice-Président

Claude Ecoffey
2ème Vice-Président

Yves Auroy
Secrétaire Général

Elisabeth Gaertner
Secrétaire général adjoint

Marc Gentili
Trésorier

Xavier Capdevila
Trésorier Adjoint

L'ensemble des anesthésistes-réanimateurs souhaiterait attirer votre attention sur le problème récurrent d'arrêts temporaires ou définitifs de commercialisation de médicaments de base de l'anesthésie et de la réanimation. La question la plus actuelle concerne le thiopental, mais d'autres produits sont menacés, telle la succinylcholine, la lidocaïne adrénalinée ou la néosynéphrine. La caractéristique commune de ces produits est que, anciens, éprouvés sur des centaines de millions d'anesthésies, ils sont d'un très faible coût.

Les administrateurs :

Hervé Bouaziz
Pierre Carli
Marie-Paule Chariot
Marie-Laure Cittanova-Pansard
Laurent Delaunay
Alain Delbos
Jean-Marc Dumeix
Michel Lévy
Claude Martin
Charles-Marc Samama
Patrick-Georges Yavordios
Benoît Vallet

Notre première préoccupation est que pour nombre de ces produits, il n'existe pas de produits substituables dans certaines situations, en particulier d'urgence. Mais, au-delà, c'est une question plus générale qui se pose, qui est celle de l'approvisionnement de notre pays en produits pharmaceutiques de base, à faible valeur ajoutée pour l'industrie pharmaceutique. Vous comprendrez que nous nous situons aux antipodes des conflits d'intérêt. Nous nous demandons plutôt comment poursuivre l'action de notre discipline en matière de recommandations professionnelles fondées sur la seule logique pharmacologique, la maîtrise des risques et la maîtrise des coûts, si les pouvoirs publics ne nous aident pas à disposer des produits les plus sûrs et les moins onéreux que la société savante recommande.

Nous sommes conscients que le problème est certainement plus complexe qu'il n'y paraît et avons saisi le Directeur général de l'Afssaps, à la fois de la question urgente du thiopental et du problème de fond posé par ce type de produits, actifs et peu coûteux. Nous sollicitons votre soutien pour que des solutions pérennes puissent être trouvées.

Nous vous remercions par avance de l'attention que vous voudrez bien porter à cette requête et vous prions, Monsieur le Ministre, d'y trouver le témoignage de notre haute considération.

Docteur Laurent JOUFFROY
Président de la Société Française
d'Anesthésie et de Réanimation

Professeur Jacques FUSCIARDI
Président du Collège Français
des Anesthésistes Réanimateurs

Professeur Gérard JANVIER
Président de la sous-section 48-01,
Anesthésie-Réanimation
du Conseil National des Universités

Professeur Benoît VALLET
Président du Syndicat National
des Professeurs Praticiens
d'Anesthésie-Réanimation

Docteur Nicole SMOLSKI
Présidente du Syndicat National
des Hospitaliers Anesthésistes-Réanimateurs
Elargi

Docteur Louison ANDRIAMIFIDY
Président du Syndicat des Médecins
Anesthésistes-Réanimateurs Non Universitaires

Docteur Michel LEVY
Président du Syndicat
des Anesthésistes-Réanimateurs de France

Professeur Guy VALLANCIEN
Secrétaire Général du
Conseil National de la Chirurgie

Madame Claude RAMBAUD
Présidente de l'association le LIEN

P.J. Copie de la lettre adressée au Professeur Dominique Maraninchi, Directeur général de l'Afssaps